



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE NORMANDIN

AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du conseil tenue le 8 novembre 2017, le conseil de la Ville de Normandin a adopté le règlement suivant :

« Règlement numéro 529-2017, modifiant le règlement numéro 519-2017 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 200 000 \$.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 23 novembre 2017.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 25 janvier 2018.

Avis est de plus donné que le texte de ce règlement est déposé et qu'il peut en être pris connaissance au greffe de cette ville, aux heures d'ouverture des bureaux, au 1048 rue Saint-Cyrille, à Normandin.

DONNÉ À NORMANDIN CE 2^E JOUR DE FÉVRIER 2018.

Lyne Groleau,
Directrice générale et greffière

(Publié dans le journal «Nouvelles Hebdo», édition du 14 février 2018.)